



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2024-005 Conseil municipal du douze février 2024

Le **Lundi Douze Février Deux Mil Vingt Quatre à Dix Neuf Heures**, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Mireille LOIRAT, 1^{ère} adjointe au Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

Présents : Rémy ORHON (sorti de la salle), Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEUX, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Marine MOUTEL-COCHAIS, Sébastien PRODHOMME, Christine RAMIREZ, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Carine MATHIEU, Fabrice CERISIER, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Jean-Noël GRIFFISCH, Julie AUBRY, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Nabil ZEROUAL, Sarah ROUSSEAU et Camille FRESNEAU conseillers municipaux.

Absent(e)s :

Excusée(s) : Renan KERVADEC, Katharina THOMAS, Nicolas RAYMOND, Cécile BERNARDONI,

Pouvoirs : Renan KERVADEC à Arnaud BOUYER, Katharina THOMAS à Julie AUBRY, Nicolas RAYMOND à Olivier BINET, Cécile BERNARDONI à Séverine LENOBLE.

Ont été désignés secrétaires de séance : Mélanie COTTINEAU et Sarah ROUSSEAU

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents ou représentés : 34

Date de la convocation : 6 février 2024

Date de la publication : 16 février 2024

2024-005 AFFAIRES GENERALES - SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES SAISONS AUX COROLLES » POUR L'AMENAGEMENT DES SALLES DE PROJECTION

Rapporteur : Mélanie COTTINEAU

L'association Les Saisons aux Corolles porte un projet d'aménagement de salles de projection au sein de l'établissement d'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD) des Corolles, situé sur la commune.

L'objectif est de permettre aux personnes âgées ne pouvant se déplacer au cinéma de visionner des films, mais également d'offrir de nouveaux équipements pour les animations journalières au sein de l'établissement.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT la demande de subvention du 7 décembre 2023 de l'association Les saisons aux Corolles portant sur un montant de 7 932.44 € toutes taxes comprises, pour mener ce projet ;

CONSIDERANT la volonté de la municipalité d'engager de nouvelles actions au bénéfice des personnes âgées ;

CONSIDERANT le souhait de la collectivité de participer au financement de ce projet en invitant l'établissement à ouvrir, si possible cet espace, aux personnes âgées extérieures à la structure, en affectant une partie du don de Mme Claudia SIMON née BERNARD, conditionné à un projet d'utilité publique ;

Après avis de la commission finances, ressources humaines et tranquillité publique du 1^{er} février 2024 ;

Monsieur le Maire, président du conseil d'administration du Centre Hospitalier Erdre et Loire, ne participe pas aux délibérations et ne prend pas part au vote.

Il est proposé que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 35

Votants : 34

Abstentions : 0

Exprimés : 34

Pour : 34

Contre : 0

ATTRIBUE une subvention d'investissement d'un montant de 7 932.44 €, à l'association Les Saisons aux Corolles pour l'aménagement de salles de projection au sein de l'établissement d'hébergement des personnes âgées dépendantes des Corolles.

ARRETE que les conditions de versements de ces subventions seront indiquées dans le courrier de notification de cette décision, ainsi que dans la convention à intervenir.

PRECISE que les crédits correspondants ont été ouverts au budget primitif 2024.

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON

Les secrétaires de séance,
Mélanie COTTINEAU



Sarah ROUSSEAU



Publication sur le site internet le :
Transmission au contrôle de légalité le :

19 FEV. 2024